

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D2026-4-3

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt six, le mardi 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Présents : 19

Date de convocation du : 23 Avril 2026

Votants : 19

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Objet : Affectation des
résultats : Commune**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Laure GLADINE-ROUCHY

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Reports _ POUR RAPPEL	
Déficit Reporté de la section Investissement de l'année antérieure	- 215 528.80 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	396 602.61 €
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	- 657 234.01 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	524 352.77 €
Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 251 661.16 €
En recettes pour un montant de :	942 742.75 €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	1 181 681.22 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	920 955.38 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0.00 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Laure GLADINE-ROUCHY



Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL

